



Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 04 juillet 2022

Le 04 juillet 2022 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 27 juin 2022, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	10
---	-----------

- ↵ **La Maire** : Julie MONTCOUQUIOL
- ↵ **Les Adjointes au Maire** : Jacques JAMES, Jacques COESNON
- ↵ **Les Conseillers Municipaux** : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Emilie LAVOREL, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Henri MASSON, Benoît CHAMOT, Jacqueline SIMONOTTI

Absents excusés avec procuration	03
---	-----------

- ↵ Sandrine REBELLE donne procuration à Julie MONTCOUQUIOL
- ↵ Jessica DA COSTA donne procuration à Jacques JAMES
- ↵ Martine LACROIX donne procuration à Jacques COESNON

Absents	02
----------------	-----------

- ↵ Philippe CLERJON
- ↵ François RIGNOT

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).
(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)
Le quorum est atteint avec 10 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Emilie LAVOREL

Ordre du jour :

- Présentation du projet de police pluri-communale par Monsieur Jean-Baptiste VIOLLET-BOSSON, Responsable du Pôle Citoyenneté et Vie Quotidienne de la Commune de FILLIERE
- Approbation du compte-rendu de la séance du 06 juin 2022
- Délibérations :
 - * n° 2022/07/01 : Affaires Générales – Bibliothèque Municipale – Désignation de deux délégués communaux
 - * n° 2022/07/02 : Affaires Générales – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Approbation de la nouvelle convention à passer avec la Préfecture de la Haute-Savoie
 - * n° 2022/07/03 : Ressources Humaines – Recrutement d'un vacataire
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses

<p align="center">PRÉSENTATION DU PROJET DE POLICE PLURI-COMMUNALE PAR MONSIEUR JEAN-BAPTISTE VIOLLET-BOSSON, RESPONSABLE DU POLE CITOYENNETÉ ET VIE QUOTIDIENNE DE LA COMMUNE DE FILLIÈRE</p>

Madame la Maire expose le projet de police pluri-communale de la Commune de FILLIERE dont les locaux seraient situés dans la Mairie déléguée de SAINT-MARTIN-BELLEVUE. La Commune de CUVAT peut, si elle le souhaite, établir une convention pour une durée d'au moins un an afin de prendre part au projet.

Monsieur VIOLLET-BOSSON, en charge de ce projet, précise les éléments suivants :

- le Maire de la Commune est, en raison de son mandat électif, porteur d'une double casquette en matière de police municipale. D'une part, il est responsable de la police dite administrative qui a pour fondement le Code Général des Collectivités Territoriales et, d'autre part, il est Officier de Police Judiciaire, conformément à l'article 16 du Code de Procédure Pénale ;
- il est d'usage que le champ d'action de la police municipale corresponde à celui de la police administrative, du domaine contraventionnel, de la prévention et, plus globalement, de la lutte contre la petite et moyenne délinquance ;
- mais, elle peut également avoir pour missions :
 - * la police de l'urbanisme,
 - * la verbalisation des déchets sauvages,
 - * la médiation entre riverains,
 - * le respect des règles de stationnement/stationnement payant et contrôle de vitesse,
 - * l'enlèvement des véhicules par une fourrière agréée,
 - * la gestion des chiens classés « dits dangereux »,
 - * la police funéraire.

Madame la Maire informe qu'un estimatif des coûts de fonctionnement a été effectué. Il serait, approximativement, de 25.000 euros/an pour 16 heures par semaine. Celui-ci pourra être ajusté en fonction des besoins. Concernant les coûts d'investissements, ils concerneraient principalement l'acquisition de véhicule(s) et d'armement en fonction du choix des élus.

Suite à un tour de table, les élus se montrent favorables à un tel projet.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 06 JUIN 2022

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 juin 2022.

DÉLIBÉRATIONS

Madame la Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'adjoindre une délibération supplémentaire à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout.

N° 2022/07/01 : Affaires Générales – Bibliothèque Municipale – Désignation de deux délégués communaux

N° 2022/07/02 : Affaires Générales – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Approbation de la nouvelle convention à passer avec la Préfecture de la Haute-Savoie

N° 2022/07/03 : Ressources Humaines – Recrutement d'un vacataire

N° 2022/07/04 : Ressources Humaines – Recensement de la population 2023 – Désignation d'un coordonnateur communal

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ **Commission « Communication »**

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

La Commission s'est réunie le 1^{er} juillet 2022 et a traité de la préparation :

- de la communication en vue de l'atelier-rencontre du 16 septembre 2022 avec les habitants concernant l'aménagement du Chef-lieu ;
- du prochain bulletin municipal ;
- du prochain numéro de la gazette qui traitera uniquement des réponses à « la boîte à idées ».

La date de la prochaine réunion sera fixée en fonction de l'avancée de la refonte du site.

2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

La prochaine réunion aura lieu le 15 septembre 2022 à 9 heures.

3°/ Commission « Finances »

Une réunion sera proposée à la rentrée.

4°/ Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »

Présenté par Madame Sandrine REBELLE

Une rencontre avec les RPE (Représentants des Parents d'Elèves) s'est tenue le 21 juin 2022.

Un compte-rendu est en cours de rédaction et sera diffusé très prochainement à tous les parents d'élèves.

5°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

La Commission s'est réunie le 16 juin 2022.

5.1. Urbanisme

Pour rappel, la Commission n'émet que des avis consultatifs dans le cadre de l'instruction des dossiers.

Elle a émis les avis suivants :

5.1.1. Permis de Construire

* Dossier BADIN Florian/Marie pour construction d'une maison individuelle sur deux niveaux en ossature bois et garage en annexe

parcelle cadastrée section A n° 4048 – Route de Ferrières

→ *avis favorable*

* Dossier PUTHOD Frédéric/ZERGER Estelle pour construction d'une maison individuelle en ossature bois avec garage accolé

parcelle cadastrée section A n° 4050 – Route de Cluchina – Lotissement « Petit Pierre » (lot n° 1)

→ *nouvelle demande de pièces complémentaires suite au dépôt des pièces complémentaires déjà réclamées*

* Dossier LAVOREL Michel pour extension d'un abri voitures

parcelle cadastrée section A n° 3224 – 18, chemin de Lacuma

→ *avis favorable suite au dépôt de pièces complémentaires*

5.1.2. Permis de Construire Modificatif

* Dossier HOUBERDON Jean-Charles/LAVOREL Clémentine pour construction d'une piscine de 8 m x 3 m parcelles cadastrées n° 3555-3559-3393-3560 – 341, route de Ferrières – Lotissement « Le Marais » (lot n° 2)

→ *avis favorable*

5.1.3. Déclarations Préalables

* Dossier LAVOREL Xavier pour construction de fenêtres sur toiture existante et prolongement d'une terrasse en structure et plancher bois

parcelles cadastrées A n° 165-2750-3342 – 11, chemin des Cuvattes

→ *demande de pièces complémentaires*

* Dossier SAINT-GRATIEN Christiane pour installation d'une fenêtre de toit

parcelle cadastrée A n° 2472 – 396, route de Cluchina

→ *avis favorable*

* Dossier BUHL Renaud pour installation d'une centrale photovoltaïque sur toiture

parcelles cadastrées A n° 3925-3929-3927 – 170, chemin des Frassettes

→ *avis favorable*

* Dossier GRANJON Laétitia pour construction d'un abri voiture

parcelle cadastrée A n° 3745 – 464, route de Ferrières – Lotissement « Lacuma » (lot n° 18-2)

→ *demande de pièces complémentaires*

5.1.4. Divers

* Réception d'un courrier d'un avocat à propos de la parcelle cadastrée section A n° 2006, classée en zone UHhl, demandant la modification du règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour cette zone.

* Projet de construction 177/187, route du Murgier

Le promoteur a souhaité une nouvelle réunion afin de présenter les évolutions de son projet. Celle-ci aura lieu le 20 juillet 2022 à 10h30, en présence de l'Architecte-Conseil du CAUE 74 (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement). Tous les membres de la Commission sont invités.

5.2. Travaux

5.2.1. Energie et Services de SEYSSEL (ESS)

Suspendus en attente de livraison de matériels, les travaux autour de l'Eglise ont repris le 23 juin dernier et sont à nouveau arrêtés en attente de la livraison des spots.

5.2.2. Chemin au lieu-dit « Les Trébilles »

Les travaux auront lieu à l'automne.

La date de la prochaine réunion a été fixée au 12 juillet 2022 à 14 heures.

6°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Présenté par Monsieur Jacques COESNON

La Commission s'est réunie le 23 juin 2022 et a traité les points suivants :

6.1. Salle Polyvalente

*** Locations**

- ♦ **Juillet** : 4 locations confirmées,
- ♦ **Août** : pas de réservations.

*** Ménage après les locations avec cuisine**

Un recrutement (contrat de vacataire avec ordre de mission) a été réalisé pour effectuer cette tâche durant le mois de juillet.

6.2. Manifestations

*** Associations**

- ♦ **25 juin 2022** : Fête au Village, organisée par le Comité des Fêtes de CUVAT,
- ♦ **1^{er} juillet 2022** : Kermesse de l'Association des Parents d'Elèves,
- ♦ **02 septembre 2022** : Séance de cinéma en plein air organisée par Cuvat CinéLivres ;

*** Intervenant extérieur**

Demande de Monsieur Dominique BOUVERAT, Enseignant et Docteur en Histoire à THONON-les-BAINS, pour tenir une conférence sur l'histoire de CUVAT.

La date du samedi 24 septembre 2022 à 20 heures a été proposée.

6.3. Questions diverses

* Réflexion sur l'opportunité de louer la Salle Polyvalente lorsque la personne responsable de la location n'est pas présente lors de l'évènement : les membres de la Commission ont des avis partagés sur ce sujet et souhaitent consulter les membres du Conseil Municipal.

Un tour de table est effectué : les Conseillers sont favorables à cette possibilité sous réserve d'adaptation des conditions de location ;

* Réflexion sur la possibilité de louer la Salle Polyvalente pour le réveillon de la Saint-Sylvestre (31 décembre) aux Associations communales et aux particuliers : les membres de la Commission ont des avis partagés sur ce sujet et souhaitent consulter les membres du Conseil Municipal.

Un tour de table est effectué : les Conseillers sont :

- ♦ en majorité, favorables à cette possibilité si l'organisation est du ressort des Associations communales sous réserve d'adaptation des conditions de location,
- ♦ opposés à cette possibilité si l'organisation est du ressort de particuliers.

La date de la prochaine réunion n'a pas été arrêtée.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

Conseil Communautaire du 28 juin 2022

Ont été adoptés :

- * approbation du Compte de Gestion et des Comptes Administratifs 2021 des budgets suivants : général, eau, assainissement, et Zone des Voisins ;
- * avenant n° 1 relatif au lot n° 6 « menuiseries extérieures » du marché de travaux de l'école de CUVAT [ajout de porte (bureau périscolaire) : 1.350 euros H.T.] ;
- * avenant n° 1 relatif au lot n° 9 « menuiseries intérieures » du marché de travaux de l'école de CUVAT (porte sur cloison mobile : 2.161,50 euros H.T.).

La prochaine réunion aura lieu le 27 septembre 2022.

2°/ Travaux Groupe Scolaire/Périscolaire

2.1. À la suite de contrôles effectués sur le chantier, par la Société en charge de la sécurité, un certain nombre de dysfonctionnements graves ont été relevés. La Commune a adressé des courriers recommandés au Président de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC) et à la Maîtrise d'œuvre afin de prendre les mesures nécessaires.

2.2. D'autre part, le rapport de l'Expert, Monsieur ABOUT, a été reçu le 10 juin 2022. Il corrobore l'analyse des Agents de la CCPC et la position de la Commune. Il est consultable par les Elus auprès du Secrétariat de Mairie.

Madame la Maire précise avoir demandé, lors du dernier Conseil Communautaire, le strict respect des recommandations de l'Expert. Un courrier recommandé en ce sens va être prochainement envoyé à la CCPC.

Par ailleurs, Madame la Maire informe avoir été interrogée sur le déroulement des travaux lors du dernier Conseil Communautaire. Elle a rappelé les faits ci-dessus.

Un article, mentionnant la prise de parole de Madame la Maire, est paru dans Le Dauphiné Libéré.

3°/ Services Périscolaires

Un nouveau marché public pour la restauration collective a été lancé. Trois dossiers de candidatures ont été reçus. Suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, le marché a été attribué à la Société « 1001 Repas ».

4°/ Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) du Bassin Annécien

Le document de finalisation du diagnostic de révision du S.Co.T. a été présenté lors de la séance du Comité Syndical du 29 juin 2022 et diffusé aux Membres du Conseil Municipal.

5°/ Réforme de la publicité des actes des collectivités locales

5.1. Madame la Maire rappelle la délibération n° 2022/06/01 du 06 juin 2022 « Affaires Générales – Adoption des règles de publication des actes ».

5.2. Elle apporte des informations sur la publicité des comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal :

- suppression du compte-rendu ;
- établissement d'un procès-verbal examiné et arrêté au commencement de la séance suivante et signé par la Maire et le(la) Secrétaire ;
- le procès-verbal ne contiendra plus le texte intégral des délibérations mais simplement les intitulés ;
- la publication du procès-verbal, sur le site internet de la Commune, dans la semaine qui suit la séance du Conseil Municipal est rendue obligatoire ;
- l'affichage du procès-verbal, sur le panneau d'affichage de la Mairie, est rendu facultatif.

6°/ Elections Législatives

Madame la Maire adresse ses remerciements aux élus et aux habitants qui ont assuré les permanences et participé aux opérations de dépouillement.

7°/ Recensement de la population 2023

Madame la Maire informe que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

8°/ Projet d'acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts LAVOREL au lieu-dit « Les Murgiers »

Madame la Maire fait le point sur ce dossier et rappelle les termes de la délibération n° 2022/05/06 du 09 mai 2022 « Voirie – Projet d'acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts LAVOREL au lieu-dit « Les Murgiers » :

- la nécessité de réaliser un aménagement d'une partie de la Voie Communale n° 2 dite « Route des Caves » afin de sécuriser la circulation piétonne (création d'un trottoir, cheminement emprunté par de nombreux enfants),
- la nécessité d'acquérir une partie d'un terrain, cadastré section A - n° 2905, sis au lieu-dit « Les Murgiers » pour une superficie de 28 m², appartenant aux Consorts LAVOREL.

Une rencontre a eu lieu, le 14 juin 2022, avec les propriétaires au sujet de la régularisation de la limite de fait de la Route des Caves. A l'issue de cette dernière, la Commune a fait une proposition qui a été refusée. Une contre-offre a été faite à la Commune.

Un tour de table est effectué : la majorité des Conseillers Municipaux refuse la contre-proposition.

Les négociations n'ayant pu aboutir, la Commune va entamer des démarches.

9°/ Associations

Le Conseil Municipal adresse ses plus vives félicitations aux membres du Comité des Fêtes et à ceux de l'Association des Parents d'Élèves pour l'organisation de la Fête au Village, d'une part, et pour celle de la Kermesse, d'autre part. Ces deux manifestations ont connu un grand succès récompensant les efforts des uns et des autres.

10°/ Souvenir Français

Des remerciements sont adressés au Souvenir Français pour le financement et l'organisation de la sortie à IZIEU le 28 juin dernier, à l'équipe enseignante, aux enfants et à Monsieur Henri MASSON pour leur participation active à la journée.

11°/ Vœux de bonne continuation aux élèves de CM2

Madame la Maire informe qu'un livre « Guide de survie de la 6^{ème} », offert par la Commune, a été remis à chaque élève de CM2 pour marquer l'entrée en 6^{ème}.

12°/ Voyage à PARIS

Sur proposition des Elus de la Commune de VILLY-le-PELLOUX, la possibilité d'un voyage à PARIS, aux frais des Elus, avec visites du Sénat et de l'Assemblée Nationale est évoquée.

13°/ Divers

Une photographie des Membres du Conseil Municipal sera réalisée lors de la prochaine réunion pour diffusion sur le site internet de la Commune et dans le bulletin municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 12 septembre 2022 à 20 heures**

Séance levée à 22h27.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL

LA SECRÉTAIRE
Emilie LAVOREL